

de l'Archiconfrérie consiste à entourer pendant ce jour le divin Roi du Sacrement d'hommages solennels et incessants.

4. Pour assurer le service continu de l'Adoration pendant ce jour, les Agrégés sont divisés en plusieurs groupes ou séries, et à chacun de ces groupes est assignée une heure spéciale, à laquelle chaque Agrégé se fera un devoir d'être très-exact, comme à un rendez-vous d'honneur et de grâces.

5. On laissera aux Agrégés, autant qu'il sera possible, le choix de l'heure à laquelle ils seront inscrits, et si la nécessité l'exige, ils pourront modifier cette heure pourvu qu'ils aient soin d'en informer à temps le Directeur et d'assurer ainsi la continuité de l'adoration.

6. Chaque groupe ou série sera placé sous le contrôle d'une zélatrice, qui aura charge de s'assurer de l'exactitude des membres, de remplir les vides qui pourraient se faire dans la série, et d'accroître autant que possible le nombre des Agrégés et la splendeur du culte eucharistique dans la paroisse.

7. La zélatrice sera elle-même très-exacte à faire son adoration avec sa série. Si les Agrégés doivent remettre des billets de présence attestant qu'ils ont fait leur adoration, c'est elle qui, à la fin de l'heure, recueille ces billets, et distribue ceux qui devront servir le mois suivant.

8. La réunion des zélatrices constitue le conseil de l'Œuvre. Le Directeur pourra choisir parmi elles, s'il le juge à propos, une Présidente et une Trésorière, et tenir de temps en temps des assemblées pour promouvoir les intérêts de l'Archiconfrérie.

9. Le matin du jour de l'Adoration mensuelle, une messe de communion générale sera célébrée pour les Agrégés, afin qu'ils puissent gagner l'indulgence plénière attachée à l'heure d'adoration. C'est à la suite de cette messe qu'on fera, si on le peut, l'Exposition pour la journée.

10. Le même jour se terminera par un exercice solennel en l'honneur du T. S. Sacrement, auquel tous les Agrégés seront convoqués. Cet exercice pourra comprendre une heure d'adoration publique avec prédication et chants, ou une procession du Saint Sacrement dans l'église, le tout clôturé par la Bénédiction solennelle. On fera en sorte de donner à cet exercice le plus d'éclat et de piété possible.

11. Pendant tout le jour, les Agrégés feront l'adoration sur des prie-Dieu spéciaux disposés en avant de l'église, et ils se revêtiront du ruban et de la médaille de l'Archiconfrérie.

12. S'il se trouve des personnes voulant faire l'adoration